



URSI Resolution passed at the Istanbul GASS, August 2011

U.1. Free access by URSI members and members of the network of Radioscientists, to the proceedings of URSI scientific workshops and symposia

The URSI Council,

Considering

1. that all proceedings of URSI scientific Workshops and Symposia should be freely accessible to all URSI members and members of the community of Radioscientists;
2. that this principle should be extended to scientific events that receive support from URSI in mode B and C;
3. that current technology allows at reasonable cost to create and manage a scientific papers database and a related search engine;

resolves

- a. that be implemented, by September 2011, a working group under the auspices of the URSI Board, mandated to consider the most appropriate solutions to fulfil the principles set out above, a report being expected by September 2012;
- b. that the URSI Board take conservatory measures to ensure that the above principles can be applied immediately and that the organizers of Symposia and General Assemblies, be warned;

Accès libre et gratuit, pour les membres de l'URSI et les adhérents du réseau des radioscientifiques, aux actes des conférences, colloques et symposiums scientifiques de l'URSI

Le Conseil de l'URSI,

Considérant

1. que l'ensemble des actes des conférences, colloques et symposiums scientifiques de l'URSI doit pouvoir être accessibles librement par la totalité des membres de l'URSI et des adhérents au réseau des radioscientifiques ;
2. que ce principe devrait être étendu aux manifestations scientifiques qui reçoivent un soutien de l'URSI en mode B et C ;
3. que les moyens technologiques actuels permettent à un coût raisonnable de créer et gérer une banque de données de documents scientifiques associée à un moteur de recherche ;



URSI Resolution

décide

1. que se mettra en place, dès septembre 2011, un groupe de travail, sous l'égide du bureau de l'URSI, chargé d'étudier les solutions les plus pertinentes pour mettre en oeuvre les principes définis ci-dessus, un rapport étant attendu pour le mois de septembre 2012 ;
2. que le bureau de l'URSI prenne des mesures conservatoires pour que les principes ci-dessus puissent dès maintenant être appliqués et que les organisateurs de symposiums et des assemblées générales, en soient avertis.